

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A propos

Anse Caraibe Plongée est une SARL, société de droit français inscrite au RCS Basse-Terre sous le numéro 432 918 951, élisant domicile LD Plage Caraibe à Pointe-Noire (97116), représenté par son gérant JASOR René.

Numéro SIREN : 432 918 951 00018

Numéro SIRET : 432 918 951

Champ d'application

Les Conditions Générales de Ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Anse Caraibe Plongée et de ses clients (individuels et groupes) dans le cadre de la vente de prestations de service. Toute prestation accomplie par Anse Caraibe Plongée implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Elles ne s'appliquent pas pour les stages et examens accessibles sur dossier d'inscription (CP-N4, Initiateur, MFA, MF2...) pour lesquels les conditions générales applicables figurent dans les dossiers d'inscription respectifs.

En contractant un service proposé par Anse Caraibe Plongée, le client accepte les présentes conditions générales de vente et déclare avoir pris connaissance des contre indications à la plongée sous-marine et être apte à sa pratique.

Tarifs

Tous les tarifs affichés sont exprimés en euros, en TTC. Le tarif applicable et facturé par le centre de plongée au client est celui en vigueur au jour de la demande de réservation par le client.

Anse Caraibe Plongée se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits commandés sont facturés au prix en vigueur lors de l'enregistrement de la commande.

La saison démarre le 1er octobre de l'année N, jusqu'au 30 Septembre de l'année N+1. Anse Caraibe Plongée se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

De même, il est défini un tarif spécifique pour des prestations comprenant 10 clients et plus. Ce tarif s'applique exclusivement aux prestations pour un groupe de personnes choisissant la même prestation le même jour et à la même heure.

Réservations

Lors de la commande d'une prestation plongée, le client effectuera en ligne une pré-réservation qui sera confirmée sous 72h maximum par retour de mail. Suite à ce dernier, le client devra verser un acompte, la réservation sera ferme et définitive à la réception de l'acompte.

Un acompte de 30% est demandé à la réservation. L'acompte est un 1^{er} versement sur une prestation de services.

Vous et le professionnel êtes chacun obligés de tenir vos engagements. Un contrat, un bon de commande ou le fait de verser un acompte sont considérés comme un engagement.

Ainsi, le professionnel doit vous fournir la prestation prévue par le contrat (sauf accord contraire entre vous deux).

Seules les personnes de niveau 2 minimum plongeant dans leurs prérogatives et de niveau supérieur peuvent prétendre à effectuer des plongées en autonomie. La plongée en autonomie sera validée par le directeur de plongée au vu de l'expérience, à défaut, la plongée sera encadrée.

Pour les plongées multiples (carte de plongées ou formations), le client réserve la 1^{ère} plongée, il est fortement conseillé de réserver l'intégralité de ses plongées à ce moment afin de garantir la disponibilité sur le bateau.

Anse Caraïbe Plongée se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige et plus particulièrement une prestation impayée antérieure. Cela s'applique également pour toute personne qui ne présenterait pas un état de santé ou de forme compatible avec la pratique de la plongée ou du snorkeling même si ce dernier présente un certificat médical.

Contenu des prestations de plongée

Le prix de la plongée d'exploration comprend : le transport sur site en bateau et le retour à la plage, la fourniture de la bouteille gonflée à 200b, les plombs et les services d'un moniteur (sauf en autonomie). Le tarif différencie les clients venant avec l'intégralité de leur matériel (combinaison, palmes, masque, gilet stabilisateur et détendeur) et ceux dont le prêt de matériel est nécessaire. Attention, toute plongée en autonomie ainsi que toute plongée encadrée au-delà de 20 mètres nécessite la possession d'un gilet, d'un octopus et d'un ordinateur, ainsi qu'au minimum un parachute par palanquée.

Forfait plongée

Anse Caraïbe Plongée propose des formules de tarifs dégressifs pour les plongées exploration, sous la forme de forfaits plongée. Ces formules sont valables pour une durée de 12 mois à compter de la date de première utilisation. Les forfaits plongée sont nominatifs et

ne peuvent être utilisés que par une seule personne ou structure. Au-delà de la date de validité, les plongées du forfait plongée non consommées sont annulées. En cas d'achat d'un nouveau forfait identique elles peuvent être exceptionnellement créditées à nouveau sur décision de Anse Caraïbe Plongée.

Baptêmes, initiations, découverte et snorkeling

Le prix des baptêmes et des plongées découvertes comprend : le transport sur site en bateau et le retour au port, la fourniture de la bouteille gonflée à 200 bars et les services d'un moniteur pour la plongée ainsi que tout le matériel nécessaire.

Le prix du snorkeling comprend : le transport sur site en bateau et le retour au port ainsi que tout le matériel nécessaire. Les services d'un moniteur ne sont pas intégrés.

Formations de plongée

Le prix de la formation comprend : le transport sur site en bateau et le retour au port, la fourniture de la bouteille gonflée à 200 bars et les services d'un moniteur pour la plongée ainsi que tout le matériel nécessaire. La formation comprend également la carte de certification et le carnet de plongée (N1 et PE12). Des services additionnels peuvent être ajoutés tels que le Pass'Outremer ou la licence FFESSM.

Location de matériel de plongée

Anse Caraïbe Plongée met à la disposition des clients, dans la limite des stocks disponibles, le matériel de plongée suivants : combinaisons, palmes, masques, tubas, gilets, détendeurs avec octopus, ordinateurs, parachutes.

Tout le matériel est inclus dans le tarif des plongées avec location et formation à l'exception de l'ordinateur et du parachute.

Gonflage des blocs privés

Anse Caraïbe Plongée propose des prestations de gonflage à l'air des blocs privés.

La prestation de gonflage sera effectuée après vérification du niveau et de l'identité du client. Celui-ci s'engage moralement à respecter le code du sport et les réglementations en vigueur dans l'activité plongée.

Pour être admises au gonflage les bouteilles doivent avant raccordement au dispositif : être en bon état extérieur, porter la date d'épreuve initiale suivie du poinçon de la DREAL « tête de cheval », la nature du gaz et la pression de chargement pour une bouteille de

construction antérieure au 06/04/98, porter la date d'épreuve initiale et le poinçon de la DREAL « tête de cheval », soit les marquages européens, la nature du gaz et la pression de chargement pour une bouteille de construction postérieure au 06/04/98, être en date d'épreuve, (date de requalification suivie du poinçon à tête de cheval à gauche ou à droite ou d'un poinçon d'un organisme délégataire), avoir subi le contrôle annuel, si nécessaire. (Autocollant T.I.V. ou toute pièce justifiant la visite).

CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ

Lieu d'activité

Les plongées et les formations pratiques ont lieu depuis la plage Caraïbe de Pointe-Noire. L'embarquement se fait depuis la plage. Anse Caraïbe Plongée se réserve le droit de modifier le lieu de l'activité.

Horaires de l'activité

L'activité se déroule (sauf précisions contraires) tous les jours de l'année. Le lieu de rendez-vous est le centre de plongée. Le client ne peut s'inscrire qu'à des prestations inscrites au calendrier pour l'heure et jour demandé.

Tout retard du client ne pourra donner lieu à un décalage conséquent de l'activité. Dans le cas où le client ne se présente pas le jour de la prestation de plongée réservée ou à l'horaire fixée, aucun remboursement ne sera consenti par Anse Caraïbe Plongée.

Obligations du client

Le client doit personnellement s'assurer qu'il est en possession de toutes les qualifications et pièces justificatives pré-requises à l'activité qu'il souhaite accomplir et produire les documents à Anse Caraïbe Plongée avant le début de ses activités. Notamment lorsqu'ils sont requis : brevet, qualification, licence FFESSM, certificat médical.

Annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit (email ou message) au moins 7 jours avant la date prévue de votre première plongée pour pouvoir prétendre à un remboursement complet.

- En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date de votre première plongée, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de conditions météorologiques exceptionnelles rendant la navigation impossible (à la discrétion des salariés), un report ou un remboursement pourra être proposé.

Nous vous recommandons de nous prévenir dès que possible en cas de changement de programme afin de trouver la meilleure solution ensemble. Anse Caraïbe Plongée se réserve le droit d'accepter le report de la prestation sur d'autres dates possibles en fonction du planning de réservation.

Conditions météorologiques

La météo en Guadeloupe est très changeante et peu prévisible. Nous sortons tous les jours même par temps de pluie. Les sorties peuvent être annulées si les vigilances émises par la préfecture le demandent ou si la sécurité des plongeurs est remise en question.

Nous nous efforçons dans la mesure du possible de reporter vos plongées avant ou après d'un commun accord, si aucun accord n'est possible, un remboursement de l'acompte versé vous sera alors proposé par virement bancaire.

Sécurité et effets personnels

Anse caraïbe Plongée n'est en aucun cas responsable des objets déposés ou confiés au centre de plongée ou sur les bateaux. Le centre de plongée ne saurait être responsable d'un vol ou d'une perte de biens personnels dans le centre de plongée ou au cours de la prestation de plongée.

Responsabilités

Le client est automatiquement couvert en responsabilité civile pendant les séances organisées par le centre de plongée du fait de l'assurance contractée par Anse Caraïbe Plongée. Il est conseillé au client de contracter une assurance complémentaire (dommages corporels et matériels) pour pratiquer l'activité de la plongée sous-marine ainsi que d'une assurance annulation auprès d'un organisme habilité.

Tribunal compétent

Le droit applicable est le droit français. En cas de difficulté relative à l'interprétation et/ou à l'application des présentes conditions générales de vente, les parties essaieront dans toute la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable. En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu les présentes devront être portées même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel de garantie, devant les juridictions compétentes relevant du ressort du Tribunal de Commerce de Basse-Terre.

Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez